

A . S . E . L .

Rapport de la commission ad-hoc sur le Préavis 4 – 2016

Indemnités et rémunération des membres du CoDir pour la législature 2016-2021.

La commission a siégé le mardi 15 novembre 2016 au salon Ramuz du Pré de la Tour.

Membres présents :

M. Christian Dupertuis

Mme Isabelle Krenger

Mme Annie Mumenthaler

La commission a pris connaissance des propositions du Bureau dans ce préavis concernant les indemnités et rémunération des membres du CoDir conformément aux attributions définies par les statuts de l'Association.

Il ressort de l'examen que les tarifs et modalités sont les mêmes que ceux et celles qui avaient cours lors de la précédente législature, reportés ci-dessous :

Un forfait annuel de CHF 2'000.00 pour les membres du CoDir, qui comprend leurs participations aux séances du CoDir, aux séances du Conseil intercommunal et aux diverses représentations au nom du CoDir

Un forfait annuel de CHF 3'000.00 pour le président du CoDir, qui comprend la préparation et ses participations aux séances du CoDir, aux séances du Conseil intercommunal et aux diverses représentations au nom du CoDir.

Les membres étant rétribués/indemnisés par leur commune respective, ces indemnités seront reversées directement dans les comptes des communes partenaires.

La commission se rallie à la proposition du Bureau et propose au Conseil d'accepter les conclusions de ce préavis telles qu'énoncées

Le rapporteur

Christian Dupertuis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupertuis', written in a cursive style.